

Remise en route en Avril, été Tranquille

Plus la remise en route de votre piscine est précoce, plus vous vous facilitez la tâche pour l'été qui arrive. Vous avez dû procéder à un hivernage l'automne dernier. Eh bien La règle d'or est de commencer à s'occuper de son bassin dès que la température de l'eau atteint 10/12°. La remise en route „ n'est pas difficile à faire en elle-même, mais quelques éléments de base sont à respecter et c'est ce que nous allons voir dans ce dossier.

Première partie

Il est préférable de retirer la couverture d'hivernage à deux pour éviter au maximum de faire tomber dans l'eau tous les déchets qui se sont accumulés dessus. Celle-ci est déposée à côté de la piscine et entièrement nettoyée et séchée avant d'être soigneusement rangée en attendant l'automne prochain. Dans le cadre d'un volet roulant, nettoyez-le avant pour que les déchets qui s'y sont accumulés ne se retrouvent dans l'eau de la piscine, après ! A ôter et ranger également les flotteurs d'hivernage. S'il y a une échelle, on peut la repositionner à ce moment-là, vérifiez qu'elle ne nécessite pas un bon détartrage. Désormais, il faut retirer tous les bouchons d'hivernage qui ont été disposés sur les refoulements et la prise balai. Il faut enlever également le ou les "gizmos" des skimmers. Remettez les jets orientables, les paniers de skimmers et réglez si nécessaire la languette d'équilibre de débit des skimmers, si elle existe. Si votre eau est très calcaire et que les rotules de refoulement coïncent un peu, faites les tremper auparavant une heure dans une solution acide.

Quand l'eau hiberne encore

Vous avez procédé à l'hivernage de votre piscine à l'automne dernier. Vous avez mis les produits nécessaires, vous l'avez protégée (par un abri, une couverture, un volet roulant...), mais malgré cela les déchets se sont accumulés, des algues ont pu se former : vous ne retrouvez pas forcément l'eau claire que vous aviez laissée 5 ou 6 mois auparavant. Pas de panique, c'est normal et tout a fait rattrapable. On est en avril, l'eau avoisine les 10/12 °, elle ne « revit » pas encore, les bactéries ne se sont pas encore réveillées : vous faites bien de vous en occuper dès maintenant.

Faut-il vider le bassin ?

Le principe de la remise en route n'est pas de se dire *"c'est beaucoup plus simple de repartir avec une eau neuve à chaque saison"*. C'est très coûteux et pas forcément judicieux. Cependant cela peut s'avérer nécessaire :

- si votre eau est tellement "pourrie" qu'espérer la rattraper avec les traitements et la filtration est totalement illusoire,
- si les parois et le fond sont abondamment recouverts de calcaire. Il convient alors de vider le bassin et de procéder à un nettoyage complet avec un produit adapté,
 - si vous n'avez jamais ou très peu (trop peu) renouvelé votre eau les saisons précédentes et que celle-ci devient totalement impossible à gérer. En effet, tous les produits que vous avez mis jusqu'à présent se trouvent toujours dans votre bassin (mais sous forme de déchets car dégradés), et aujourd'hui l'eau est saturée, par exemple de stabilisant chlore, de toutes sortes de métaux (sel de fer, cuivre qui peuvent non seulement tacher le revêtement mais sont en plus déconseillés pour le confort et la santé des baigneurs), si vous avez une eau totalement déséquilibrée entre le TAC (Titre Alcalimétrie Complet : la teneur en carbonate et bicarbonate), le pH et le TH (Titre Hydrotimétrique : la teneur en calcium et magnésium, c'est-à-dire le calcaire de votre eau). Dans ces cas-là, oui, vous devez procéder à une vidange complète ou quasi complète du bassin. Mais attention si vous avez comme revêtement un

liner, on ne saurait trop vous conseiller de faire appel à un professionnel car vous risquez à coup sûr de désolidariser revêtement et parois et alors bonjour les plis et la dégradation accélérée. Il faut impérativement laisser 10/15 cm d'eau en bas de chaque paroi et mettre en place un aspirateur industriel pour tenir le liner plaqué. Si vous avez un bassin avec un revêtement adhérent (carrelage, enduit, peinture), vous pouvez envisager de renouveler entièrement l'eau tous les 4/5 ans. Dans tous les cas demandez conseil à un professionnel. Une précaution spéciale doit être prise également si votre bassin est situé sur une nappe phréatique. Il est préférable alors de faire la vidange à l'automne, au moment où les nappes souterraines ont considérablement baissé et que leur pression ne risque pas de détériorer le bassin. Si la piscine dispose d'un puits d'équilibrage, d'un drainage gravitaire ou de tout autre système qui élimine les effets néfastes d'une présence d'eau importante sous la piscine, on peut alors envisager la vidange du bassin au printemps.

Remise en route du local Technique

Il y a 5/6 mois, vous avez vidangé, nettoyé, enlevé les purges du filtre et de la pompe, coupé le disjoncteur du local technique. Il vous faut désormais tout refaire dans l'autre sens. C'est-à-dire remettre les bouchons de purges situés au bas de la pompe (turbine et pré filtre) et du filtre. Remplir d'eau le pré filtre (propre) avec un arrosoir. Inspecter tous les joints et si nécessaire les lubrifier (avec de la vaseline c'est l'idéal) pour renforcer leur étanchéité. Remettre en fonctionnement le coffret électrique ainsi que l'horloge.

LA REMISE EN ROUTE DU CIRCUIT HYDRAULIQUE

.Mettez la vanne multivoies sur la position «circulation». Le démarrage est alors facilité parce que l'amorçage de la pompe n'est pas perturbé par la masse d'air du filtre.

. Ouvrez un peu, puis complètement la vanne du skimmer. Fiez-vous au bruit de la pompe pour ouvrir progressivement les 2 autres vannes (refoulement et prise balai).

. On arrête, on se met sur la position « filtration ». Les premiers jours, n'hésitez pas à faire tourner la filtration 24h/24 ou le plus longtemps possible et ce durant 2-3 jours.

DANS LE CAS D'UN FILTRE A SABLE

Quand tout est bien amorcé, on peut procéder à un lavage du filtre (position « lavage/backwash » pendant 3 à 5 mm) même si on en a fait un lors de l'hivernage, puis remettre en filtration. Il est important de rappeler que le sable se change tous les 5 à 8 ans, et ce en fonction de la dureté de votre eau. A savoir que plus l'eau est calcaire, plus le sable va se colmater rapidement.

DANS LE CAS D'UN FILTRE A DIATOMÉES

Même si à l'hivernage, il a été procédé à un nettoyage complet des « supports » (« côtelettes ») de diatomées, il est toujours conseillé d'effectuer un relevage de l'ensemble (par inversion de la vanne multivoies) avant de remettre l'installation sur « filtration ». Versez la quantité de diatomées adéquate dans le skimmer. Le « gâteau » de diatomées va ainsi se reformer naturellement contre les « côtelettes » de votre filtre.

DANS LE CAS D'UN FILTRE A CARTOUCHE

On ne remet en service qu'une cartouche parfaitement propre. D'ailleurs son nettoyage a logiquement été fait à l'hivernage. Si la cartouche présente le moindre signe d'usure, n'hésitez pas à la changer.

Seconde partie

De retour près de votre bassin, munissez-vous de l'épuisette de fond et du balai aspirateur manuel.

- Avec l'épuisette, ramassez un maximum de gros déchets qui sont en suspension et sur le fond du bassin.
- Ensuite la vanne multivoies sur la position "égout / waste", armé de votre balai aspirateur manuel, aspirez consciencieusement le fond du bassin (*lire "Le balai aspirateur manuel avec ou sans brosse ?"*). L'ensemble des impuretés accumulées tout au long de l'hiver quitte ainsi définitivement votre piscine, cela évite également de colmater inutilement et considérablement votre filtre. Tout envoyer à l'égout offre aussi le second avantage de beaucoup baisser le niveau d'eau. Il est fortement recommandé de renouveler chaque année de 30 à 50% de votre eau. Cela permet de la "déconcentrer". En effet, rappelons-nous, en une saison, elle s'est chargée de toutes sortes de choses de sels minéraux, traces métalliques (fer, manganèse, cuivre...), stabilisant chlore contenu dans bon nombre de produits chlorés utilisés (*lire "A propos du stabilisant chlore"*), déchets divers et variés. Et une eau "chargée" est de plus en plus difficile à gérer.
- Profitez du bas niveau pour nettoyer la ligne d'eau et enlever ainsi tout le tartre et les dépôts graisseux qui ont pu s'y déposer. Des produits spéciaux ("décapant paroi", "décapant bassin") sont disponibles et se passent avec une éponge douce. Et attention ! car même sur du carrelage une éponge avec surface abrasive est à éviter.
-
- Remontez ensuite le niveau d'eau aux 3/4 des skimmers.
- Il est généralement nécessaire de procéder à un brossage complet du bassin à l'aide de la brosse de paroi.
- Après avoir laissé déposer, il peut être intéressant de repasser le balai aspirateur. Plus besoin désormais de tout envoyer à l'égout : le filtre peut gérer ces déchets-là. Et si vous avez un nettoyeur automatique, passez-lui le relais.
- Renouvelez l'opération sous 8 jours, le temps que toutes les particules soulevées lors du brossage se déposent au fond.

Autour du bassin

Vous avez libre accès désormais à toute la plage. Profitez-en pour passer un coup de jet sur les dalles, et pour vérifier que la végétation alentour n'a pas trop pris ses aises avec le renouveau du printemps. La tailler ne peut que limiter une pollution prochaine et certaine.

L'analyse de l'eau

Le moment est désormais venu de faire le point sur l'état de votre eau, connaître ses manques et ses excès. Même si l'eau semble cristalline, un traitement choc au chlore est indispensable à la sortie de l'hiver, pour lui donner une bonne base pour la saison à venir. Si vous êtes une région où l'eau est particulièrement calcaire, il est important d'apporter un stabilisant calcaire à votre eau de piscine à partir du moment où le seuil de 15/20° F est atteint et dépassé. Il faut vérifier le pH, on vous rappelle qu'un bon pH se situe entre 7,2 et 7,4. Dans tous les cas, faites un apport important en produit désinfectant (la quantité varie selon les produits employés et la technique habituelle de traitement). Dans le cas d'un filtre à sable, rajoutez du floculant par le skimmer pour améliorer la finesse de filtration (on passe ainsi de 30 à 40 millièmes de millimètres à environ 10 millièmes). N'utilisez jamais de floculant avec un filtre à diatomées. Lorsque l'état de l'eau trahit la présence d'algues il convient alors de remplacer un maximum d'eau pour déconcentrer tout cela et faciliter ainsi le traitement. Faites une action choc soit avec un chlore, soit avec un oxygène actif (liquide ou granulé) utilisé simultanément avec un algicide concentré à action curative (appliqué à l'aide d'un arrosoir). Il vaut mieux dans ces cas-là avoir un pH bas, 6,8 - 7,0, taux où les algues évoluent mal. Brossez l'ensemble du bassin pour que les algues fixées soient bien mélangées à l'eau traitée. Les doses de produits employés vont dépendre de la couleur de l'eau : si ce

sont juste les parois qui sont poisseuses, si l'eau est verte mais que le fond est encore visible, ou si l'ensemble du bassin est couleur vert épinard. L'eau passera ainsi du vert au blanc laiteux. Il faut alors procéder à une floculation de l'eau pour que les algues mortes se déposent au fond du bassin. Passez ensuite délicatement le balai manuel sans brosse, en envoyant cette eau à l'égout. Il est important de traiter les algues le plus rapidement possible avec le traitement approprié en demandant conseil à votre piscinier, plutôt que de verser des litres et des litres d'algicide dans votre bassin (qui n'ont la plupart du temps qu'une action préventive). Il s'agit là d'une véritable économie de temps et surtout d'argent. Enfin, comme précisé précédemment, la filtration doit tourner en continu (sur 2-3 jours) jusqu'à ce que vous obteniez l'eau cristalline de l'an dernier. Votre piscine peut désormais retourner dans une sorte d'hivernage en attendant les "vrais beaux jours. Ce qu'il faut, c'est surveiller régulièrement l'état d' l'eau et faire tourner la filtration quotidiennement 3-4 h (2+2] Un temps de filtration qui variera bien sûr en fonction des résultats d'analyse et de la pollution éventuelle de l'eau. Vous, vous n'avez plus qu'une seule mission à accomplir : choisir votre nouveau maillot de bain ! •

P.S À propos du stabilisant chlore

L'an passé, vous avez sans doute utilisé des chlores "stabilisés" (c'est-à-dire contenant un acide cyanurique assurant la protection du chlore vis-à-vis des UV), mais il faut savoir que ce stabilisant ne se dégrade pas dans l'eau (contrairement au chlore). Il est donc normal que son accumulation atteigne souvent le seuil de 75 mg/litre, taux qui bloque l'action même du désinfectant chlore. On profite alors de la remise en route pour déconcentrer cette eau. Dans notre prochain numéro, un dossier traitera beaucoup plus largement de cette question.